



## Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 23 avril 2021 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

### En séance publique

#### 1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 19 MARS 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 19 mars 2021.

#### 2. COMPTE 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le Compte 2020 de la Zone de Secours DINAPHI qui restera annexé à la présente délibération.

#### 3. RAPPORT ANNUEL 2020 – INFORMATION

Le Commandant de zone présente le rapport annuel 2020, qui restera annexé au présent PV.

#### 4. POLITIQUE DE PRÉVENTION ZONALE

Avec 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, le Conseil de Zone décide d'approuver la politique de prévention, l'analyse de risques et le plan d'actions annuel 2021, qui resteront annexés à la présente délibération.

#### 5. CONVENTION SPF INTÉRIEUR 2021 – DÉTACHEMENT D'UN OFFICIER AU KCCE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet de convention de collaboration ci-jointe entre la zone de secours DINAPHI, le SPF Intérieur et un officier professionnel, prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 ; De charger le Collège de zone de l'exécution de la présente décision.

#### 6. MP ACHAT BATEAU ET MONTAGE DES ACCESSOIRES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-025 et le montant estimé du marché "Fourniture d'un bateau et montage des accessoires", qui s'élève à € 4.958,68 hors TVA ou € 6.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

#### 7. MP ACHAT VÉHICULE DE TRANSPORT DE PERSONNEL – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2021-008 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un véhicule de transport pour le personnel", qui s'élève à € 112.396,69 hors TVA ou € 136.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 26 mai 2021 à 15h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/743-52 et au budget des exercices suivants.

#### 8. MP ACHAT AUTOPOMPE FEU DE FORÊT - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ne pas approuver l'achat d'une autopompe feu de forêt, le budget 2021 étant insuffisant ; De prévoir cet achat au budget 2022.

#### 9. MP ACHAT ET MONTAGE D'UN HAYON SUR LE VÉHICULE NAVETTE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-033 et le montant estimé du marché "Fourniture et montage d'un hayon sur le véhicule navette Mercedes Sprinter 319 CDI", qui s'élève à € 4.132,23 hors TVA ou € 5.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

#### 10. MP ACHAT 75 TIB FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique figurant au cahier des charges n° GAC/2016/3832 de la Centrale d'achat de la Ville d'Anvers et d'approuver le montant estimé du marché "Achat de 75 TIB feu", qui s'élève à € 55.785,12 hors TVA ou € 67.500,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché via le marché de la Centrale d'achat de la Ville d'Anvers, cahier des charges n° GAC/2016/3832 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

**11. MP ACHAT 80 CASQUES POUR FEU DE BROUSSAILLES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 021-032 et le montant estimé du marché "Achat de 80 casques "feu de broussailles"", qui s'élève à € 13.223,14 hors TVA ou € 16.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

**12. MP ACHAT 150 APPAREILS DE COMMUNICATION POUR ARI – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2021-034 et le montant estimé du marché "Achat de 150 appareils de communication compatibles avec les appareils respiratoires de la zone ", qui s'élève à € 74.380,17 hors TVA ou € 90.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 10 mai 2021 à 15h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

**13. MP ACHAT 2 COMPRESSEURS D'AIR RESPIRABLE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-026 et le montant estimé du marché "Achat de 2 compresseurs d'air respirable", qui s'élève à € 24.793,39 hors TVA ou € 30.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

**14. MP ACHAT 18 TRONÇONNEUSES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-027 et le montant estimé du marché "Achat de 18 tronçonneuses", qui s'élève à € 11.570,25 hors TVA ou € 14.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

**15. MP ACHAT 2 TRONÇONNEUSES D'INTERVENTION – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-028 et le montant estimé du marché "Achat de 2 tronçonneuses d'intervention", qui s'élève à € 3.057,85 hors TVA ou € 3.700,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

**16. MP ACHAT 5 SOUFFLEURS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-030 et le montant estimé du marché "Achat de 5 souffleurs", qui s'élève à € 2.479,34 hors TVA ou € 3.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

**17. MP ACHAT 2 SERVANTES POUR MÉCANICIENS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-031 et le montant estimé du marché "Achat de deux servantes mobiles pour les mécaniciens", qui s'élève à € 2.479,34 hors TVA ou € 3.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

**18. MP ACHAT 31 MATELAS POUR LES LITS DES DIFFÉRENTS POSTES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

Par 15 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-024 et le montant estimé du marché "Achat de 31 matelas", qui s'élève à € 4.958,68 hors TVA ou € 6.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/741-98.

**19. MP ACHAT ET POSE 5 PORTES SECTIONNELLES GEDINNE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-037 et le montant estimé du marché "Remplacement de 5 portes sectionnelles à la caserne de Gedinne", qui s'élève à € 18.181,82 hors TVA ou € 22.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 3513/723-60.

**20. MP TRAVAUX AMÉNAGEMENT FUTURE CASERNE BEAURAING – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**  
Par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2021-045 et le montant estimé du marché "Travaux d'aménagement caserne de Beauraing", qui s'élève à € 41.322,32 hors TVA ou € 50.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/723-60.

**21. MP ACHAT ET INSTALLATION CHAUFFAGE POUR FUTURE CASERNE BEAURAING – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

Par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-038 et le montant estimé du marché " Achat et installation chauffage pour future caserne Beauraing", qui s'élève à € 24.793,39 hors TVA ou € 30.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/723-60.

**22. MP ACHAT MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR FUTURE CASERNE BEAURAING – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

Par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-043 et le montant estimé du marché " Achat de matériel électrique pour la future caserne de Beauraing", qui s'élève à € 14.876,03 hors TVA ou € 18.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/723-60.

**23. MP ACHAT ET POSE CUISINE ÉQUIPÉE POUR FUTURE CASERNE BEAURAING – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

Par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-044 et le montant estimé du marché " Achat et pose d'une cuisine équipée pour la future caserne de Beauraing ", qui s'élève à € 4.132,23 hors TVA ou € 5.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/741-98.

**24. AGENDA CONSEIL – MODIFICATIONS**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de modifier comme suit l'agenda 2021 du Conseil du Zone : les vendredis 21 mai à 9h, 18 juin à 13h30, 16 juillet à 9h, 17 septembre à 9h, 22 octobre à 9h, 19 novembre à 13h30 et 17 décembre 2021 à 13h30.

**A huis clos**

**25. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – CUMUL D'ACTIVITÉ**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'autoriser deux agents professionnels à poursuivre l'exercice d'une ou plusieurs activités complémentaires, pour une durée de 4 ans.

**26. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – MOBILITÉ**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de mobilité dans le même grade au poste de Clermont, à la date du 1<sup>er</sup> mai 2021 et pour une durée de 3 mois, un sapeur-pompier volontaire.

**26B. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – MOBILITÉ - REFUS**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ne pas admettre en stage de mobilité dans le même grade au poste de Clermont, un sapeur-pompier volontaire, domicilié à plus de 6 minutes de la caserne de Clermont.

La Secrétaire de Zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

